



Soumission pour les consultations prébudgétaires

Soumis par : Les Producteurs de fruits et légumes du Canada

22 mai 2026

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada représentent les producteurs de partout au pays qui cultivent plus de 120 produits de base différents, y compris des pommes, des fruits tendres, des raisins, des petits fruits, des cultures maraîchères, des pommes de terre et des légumes en serre.

Sommaire des recommandations

La soumission prébudgétaire des Producteurs de fruits et légumes du Canada, présentée au Comité permanent des finances de la Chambre des communes propose cinq recommandations en vue de leur inclusion dans le budget fédéral de 2026.

Recommandation 1 :

Intégrer une perspective alimentaire dans toutes les décisions du gouvernement fédéral.

Recommandation 2 :

Fournir un accès rapide à des outils de protection des cultures efficaces en veillant à ce que l'engagement du gouvernement à prendre en compte la sécurité alimentaire dans les décisions de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) soit mis en œuvre de manière concrète et transparente.

Recommandation 3 :

Moderniser les programmes de gestion des risques de l'entreprise afin d'y inclure des mesures d'atténuation et d'offrir un soutien rapide aux producteurs de fruits et légumes confrontés à des conditions météorologiques extrêmes, à des ravageurs, à des maladies et à d'autres urgences.

Recommandation 4 :

Maintenir l'ACEUM et traiter les fruits et légumes périssables comme une priorité distincte lors des perturbations commerciales en renforçant les mesures de sauvegarde, le soutien à la compétitivité, la capacité de transformation intérieure et les outils de stabilisation des marchés.

Recommandation 5 :

Protéger la stabilité de la main-d'œuvre dans la production de fruits et légumes en préservant et en renforçant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS), en améliorant les pratiques d'inspection de la conformité de la main-d'œuvre et en investissant dans les infrastructures rurales.

Introduction

La sécurité alimentaire ne peut être tenue pour acquise. Les perturbations commerciales, l'instabilité mondiale, la hausse des coûts des intrants, les pressions sur la main-d'œuvre, les conditions météorologiques extrêmes, ainsi que les ravageurs et les maladies exercent une pression considérable sur les producteurs canadiens. Il devient de moins en moins rentable de cultiver des fruits et légumes au Canada.

Alors que les Canadiens continuent de faire face à la hausse de l'insécurité alimentaire, le gouvernement fédéral doit prioriser la compétitivité de la production alimentaire locale. Cela exige plus que des programmes spécifiques à l'agriculture : les décisions à l'échelle du gouvernement doivent être prises à travers une perspective alimentaire.

Adopter une perspective alimentaire, c'est évaluer les politiques, les règlements et les programmes fédéraux en fonction de leur incidence sur la production alimentaire nationale, les chaînes d'approvisionnement, la compétitivité des producteurs et l'accès à des aliments sains. Les décisions relatives à la réglementation, au commerce, à la main-d'œuvre, aux infrastructures et au financement des programmes influencent toutes la capacité du Canada à maintenir un approvisionnement sûr en fruits et légumes canadiens.

Les cinq recommandations des PFLC renforcent le secteur canadien des produits maraîchers et la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population canadienne. L'Alliance canadienne des fruits et légumes de serre a présenté une soumission distincte, que les PFLC appuient.

Recommandation 1 :

Intégrer une perspective alimentaire dans toutes les décisions du gouvernement fédéral.

Une perspective alimentaire ne peut pas être un principe appliqué après la prise de décision. Elle doit orienter l'établissement des priorités réglementaires et politiques, l'évaluation des risques, le respect des normes de service et l'évaluation de l'impact sur la production alimentaire nationale.

L'engagement récent du gouvernement fédéral dans le projet de loi C-30 visant à tenir compte de la sécurité alimentaire dans les processus décisionnels de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et de la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) est une étape importante. Toutefois, la sécurité alimentaire ne peut être évaluée uniquement dans des décisions isolées ou au sein d'un nombre restreint de ministères. Les politiques fédérales à l'échelle du gouvernement peuvent affecter directement la sécurité alimentaire du Canada. La Directive du Cabinet sur la

réglementation devrait donc également être modifiée afin d'intégrer une perspective axée sur l'alimentation dans toute prise de décision réglementaire fédérale.

Les PFLC recommandent au gouvernement du Canada :

D'intégrer une perspective axée sur l'alimentation dans toutes les prises de décisions fédérales, y compris en mettant à jour la Directive du Cabinet sur la réglementation. Cela garantit que les politiques et les règlements soutiennent la production alimentaire nationale, la compétitivité des producteurs et la viabilité des entreprises agricoles, tout en exigeant des ministères et organismes qu'ils évaluent le gaspillage alimentaire évitable et la perte d'accès aux marchés comme des impacts réglementaires fondamentaux.

Recommandation 2 :

Fournir un accès rapide à des outils de protection des cultures efficaces en veillant à ce que l'engagement du gouvernement à prendre en compte la sécurité alimentaire dans les décisions de la Direction de la réglementation des pesticides (DRP) soit mis en œuvre de manière concrète et transparente.

L'engagement en matière de sécurité alimentaire énoncé dans le projet de loi C-30 est un premier pas important, mais pour être véritablement utile, il doit s'accompagner d'orientations claires, d'une compréhension concrète de la production canadienne de fruits et légumes, ainsi que des ressources adéquates qui ne dépendent pas du recouvrement des coûts.

Les producteurs ont besoin d'un accès rapide à des outils efficaces pour gérer les ravageurs, les maladies, les mauvaises herbes, les espèces envahissantes et les pressions liées aux conditions météorologiques extrêmes afin d'accroître la productivité agricole. Sans ces outils, le Canada risque de subir une baisse du rendement et de la qualité de ses cultures, des pertes alimentaires accrues, une plus grande dépendance aux importations et un affaiblissement de la sécurité alimentaire nationale. Pour les cultures horticoles, cela nécessite de rétablir la capacité du Programme des pesticides à usage limité d'AAC et de s'assurer que les décisions relatives à la DRP soient fondées sur la réalité de la production de fruits et légumes au Canada dans des environnements divers.

Les PFLC recommandent au gouvernement du Canada :

- D'augmenter le budget du Programme des pesticides à usage limité de 7 millions de dollars par année, en fonction de l'érosion inflationniste, pour restaurer la capacité aux niveaux de Cultivons l'avenir (2008-2013) et soutenir un accès rapide aux outils de protection des cultures pour les fruits et légumes.

- De demander à la DRP de prioriser les ressources pour les demandes d'homologation, y compris pour les usages limités, afin de s'assurer que les normes de service sont respectées et de permettre aux producteurs de disposer des nouveaux outils en temps opportun.
- De veiller à ce que les décisions de la DRP reflètent les données probantes du monde réel (c.-à-d. les tendances d'utilisation réelles, les données sur les résidus et les commentaires des producteurs) pour que les décisions soient fondées sur les risques, pratiques et ancrées dans la production canadienne de fruits et légumes.

Recommandation 3 :

Moderniser les programmes de gestion des risques de l'entreprise afin d'y inclure des mesures d'atténuation et d'offrir un soutien aux producteurs confrontés à des conditions météorologiques extrêmes, à des ravageurs, à des maladies et à d'autres urgences.

La situation financière des entreprises agricoles canadiennes s'est détériorée au cours de la dernière décennie. L'inflation persistante, la hausse des coûts de production, les pressions sur la main-d'œuvre, la pression à la baisse sur les prix à la ferme, l'impact cumulatif d'événements météorologiques extrêmes plus fréquents et l'incertitude croissante sur le marché américain ont tous intensifié la pression sur les producteurs.

Les programmes actuels de gestion des risques de l'entreprise (GRE) ne répondent pas adéquatement aux besoins en constante évolution des producteurs de fruits et légumes. De nombreux programmes sont conçus autour d'années de production normales et sont mal adaptés aux événements catastrophiques, aux disparités régionales et aux réalités de l'horticulture.

Les programmes de GRE modernisés doivent faire bien plus que simplement indemniser après sinistre. Ils devraient également aider les producteurs à réduire les risques avant qu'une catastrophe ne frappe. L'adaptation climatique, la préparation aux ravageurs et aux maladies, ainsi que les investissements dans le renforcement de la résilience et l'adaptation des environnements de culture contrôlés peuvent réduire le besoin de futures indemnités d'urgence. Cela permettrait du même coup de consolider la viabilité à long terme de la production canadienne de fruits et légumes. Un tel virage positionnerait la GRE non pas comme une simple dépense réactive liée aux programmes, mais plutôt comme un investissement stratégique en capital visant la réduction des risques, la production alimentaire locale et la sécurité alimentaire.

Sans ajustements ciblés, les entreprises de production de fruits et légumes du Canada feront face à une pression financière croissante, avec des conséquences directes sur la production alimentaire nationale, la sécurité alimentaire et la disponibilité des fruits et légumes cultivés au Canada.

Les PFLC recommandent au gouvernement du Canada :

- Renforcer les programmes de gestion des risques de l'entreprise pour l'horticulture maraîchère
 - De rétablir de façon permanente le seuil de déclenchement d'Agri-stabilité à 85 % de la marge de référence
 - Réviser les calculs de la marge de référence d'Agri-stabilité pour mieux tenir compte de la fréquence croissante des événements météorologiques extrêmes.
 - Augmenter de façon permanente le pourcentage de paiement anticipé d'Agri-stabilité à 75 %, le taux d'indemnisation à 90 % et la limite maximale d'aide à 6 millions de dollars.
 - Élargir la couverture d'Agri-protection à l'ensemble des producteurs de fruits et légumes, y compris les systèmes de production en serre, grâce à des programmes adaptés aux besoins spécifiques de l'horticulture et rendus plus abordables pour les producteurs.
 - Remplacer Agri-relance par un autre modèle d'aide en cas de catastrophe qui soit plus souple et plus efficace.
 - Augmenter de façon permanente la portion sans intérêts du Programme de paiements anticipés à 350 000 \$, avec des modalités de remboursement prolongées.
 - Examiner d'autres modèles de financement qui améliore l'accès à des capitaux à faible coût.
 - Fournir un soutien direct aux producteurs de fruits et légumes par l'intermédiaire de contributions supplémentaires versées dans les comptes Agri-investissement existants.
- Accorder aux provinces et aux territoires une plus grande marge de manœuvre pour mettre en œuvre des programmes sur mesure qui reflètent la production régionale, de la diversité des climats et des réalités de commercialisation.
- Créer un fonds d'investissement en l'horticulture dédié pour de soutenir les investissements proactifs d'atténuation des risques en matière de gestion de l'eau, de capacité d'entreposage et de transformation, de salubrité des aliments, d'adaptation aux changements climatiques, de recherche appliquée et

d'innovation, ainsi que de préparation face aux ravageurs et aux maladies des végétaux. Ce fonds réduirait la dépendance aux paiements d'urgence de la GRE.

Recommandation 4 :

Maintenir l'ACEUM et traiter les fruits et légumes périssables comme une priorité distincte lors des perturbations commerciales en renforçant les mesures de sauvegarde, le soutien à la compétitivité, la capacité de transformation intérieure et les outils de stabilisation des marchés.

Le secteur canadien des fruits et légumes est très vulnérable aux perturbations commerciales, aux retards à la frontière, aux afflux soudains d'importation et aux changements d'accès aux marchés internationaux, en particulier sur le marché nord-américain. Beaucoup de fruits et légumes sont très périssables et difficiles à réorienter une fois prêts pour la mise en marché. En cas de fermetures de frontières, de retards d'inspection, de tarifs douaniers, de dumping ou d'afflux soudains d'importations, les producteurs ne peuvent pas simplement entreposer leurs produits en attendant que les conditions du marché s'améliorent.

Les politiques commerciales fédérales doivent refléter ces réalités et garantir que les producteurs canadiens peuvent concurrencer équitablement, accéder aux marchés d'exportation et maintenir un approvisionnement national solide en fruits et légumes cultivés au Canada. Dans le cadre des négociations de l'ACEUM, le Canada doit accorder la priorité à la prévisibilité dans la relation commerciale nord-américaine, en reconnaissant la nature hautement intégrée des chaînes d'approvisionnement en produits frais. Cela comprend la protection des services fédéraux qui soutiennent le commerce (ex. : Service d'inspection à destination), l'inspection et la confiance du marché, en particulier alors que le gouvernement revoit ses dépenses opérationnelles.

Les PFLC recommandent au gouvernement du Canada :

- Maintenir l'ACEUM et protéger la stabilité, la prévisibilité et l'accès aux marchés sur lesquels comptent les producteurs de fruits et légumes au sein des chaînes d'approvisionnement nord-américaines actuelles et hautement intégrées.
- Veiller à ce que le secteur des fruits et légumes soit explicitement pris en compte dans la politique commerciale fédérale, les négociations commerciales, les initiatives de diversification des exportations et les programmes d'accès aux marchés.

- Investir dans les capacités de transformation nationales des produits agricoles pour renforcer les options commerciales et de réduire la vulnérabilité lors des perturbations commerciales.
- Améliorer la surveillance et les mécanismes de sauvegardes contre les poussées d'importations, le dumping et les importations non conformes qui nuisent aux producteurs canadiens. Développer des systèmes d'alerte rapide pour suivre les volumes d'importation, les tendances des prix et les risques de déplacement sur le marché pour les fruits et légumes.
- Poursuivre l'harmonisation réglementaire avec les principaux partenaires commerciaux, ou établir de normes d'importation équivalentes, pour éviter que la réglementation canadienne ne pousse la production, les investissements et les emplois à l'extérieur du Canada.
- Annuler la décision de mettre fin au Service d'inspection à destination, qui joue un rôle important dans le soutien aux pratiques commerciales concurrentielles et au règlement des différends dans le secteur des produits frais, et s'assurer que les mesures d'austérité fédérales n'affaiblissent pas les services de l'ACIA qui soutiennent les exportations, l'accès aux marchés, l'inspection et le contrôle des importations.
- Créer un programme d'aide ciblé pour les interruptions de commerce causées par les fermetures de frontières, les tarifs douaniers ou les retards d'inspection affectant les fruits et légumes.
- Compenser la hausse des coûts intérieurs par des programmes de compétitivité ciblés, y compris des crédits d'impôt pour l'amélioration de l'efficacité, le soutien à l'agriculture numérique, la modernisation des serres et les améliorations de la production.
- Créer un fonds de stabilisation du marché pour les producteurs de fruits et légumes touchés par les perturbations commerciales. Augmenter le soutien fédéral pour obtenir et maintenir l'accès aux marchés pour les exportations de produits agricoles canadiens, y compris des ressources pour les inspections phytosanitaires, la certification des exportations, la surveillance des ravageurs, la conformité aux exigences des pays importateurs, et les protocoles d'entente avec les principaux partenaires pour améliorer le coût et la prévisibilité des services d'inspection.
- Faire avancer une stratégie de périmètre Canada-États-Unis comme outil d'atténuation des risques pour renforcer la prévention en matière de santé des

végétaux, l'harmonisation réglementaire, l'évaluation des risques liés aux ravageurs et la capacité d'intervention.

Recommandation 5 :

Protéger la stabilité de la main-d'œuvre dans la production de fruits et légumes en préservant le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et en investissant dans les infrastructures rurales.

La main-d'œuvre est un défi majeur et persistant pour les producteurs de fruits et légumes du Canada. Le secteur dépend de l'accès à des travailleurs pour semer, entretenir, récolter, emballer et expédier des cultures hautement périssables dans des fenêtres de production saisonnières restreintes pour les cultures de plein champ et des cycles de production continus dans le secteur de la culture en serre. Lorsque la main-d'œuvre n'est pas disponible, est retardée ou incertaine, les producteurs font face à un risque opérationnel immédiat, incluant la perte de récoltes, une baisse de production et affaiblissement de leur compétitivité.

La politique fédérale doit également veiller à ce que les systèmes de conformité protègent les travailleurs tout en garantissant un traitement juste, équitable, rapide et uniforme pour les employeurs qui respectent les règles. Les investissements dans le logement des travailleurs, l'accès aux soins de santé, le transport et les autres infrastructures rurales sont également essentiels pour soutenir le recrutement, la rétention et le bien-être des travailleurs dans les communautés agricoles.

Les PFLC recommandent au gouvernement du Canada :

- Préserver le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) comme pilier du système de production de fruits et légumes du Canada.
- Maintenir et renforcer le volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires et introduire de la flexibilité dans le PTAS (ex. : processus de transfert depuis le PTAS).
- Améliorer la transparence, la communication et les normes de service au sein des ministères fédéraux (c.-à-d. IRCC, EDSC, AAC, ARC) et avec les partenaires externes de l'industrie impliqués dans les programmes de main-d'œuvre agricole, afin de réduire les délais, le fardeau administratif et l'incertitude pour les producteurs agricoles.
- Supprimer l'obligation d'affichage sur Guichet-Emplois pour la main-d'œuvre agricole.

- Investir dans les infrastructures agricoles rurales, y compris le logement des travailleurs, l'accès aux soins de santé et le transport, afin de soutenir le recrutement, la rétention et le bien-être des travailleurs dans les communautés agricoles.

Conclusion

En intégrant une perspective axée sur l'alimentation dans les décisions fédérales, en modernisant la gestion des risques, en protégeant les produits périssables dans la politique commerciale et en favorisant la stabilité de la main-d'œuvre, le gouvernement fédéral peut s'assurer que les producteurs canadiens disposent des outils, des programmes et de l'environnement politique dont ils ont besoin pour continuer à nourrir les Canadiens. Les PFLC exhortent le gouvernement du Canada à inclure ces recommandations dans le budget de 2026.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec :

Erik Nielsen

Directeur des politiques

PFLC

enielsen@fvgc.ca